



La location en **allotement**

Elle donne à votre CSE ou COS la garantie de disponibilité, y compris en période de vacances scolaires, d'un ou plusieurs logements en France, en Corse, en Espagne ou au Portugal.

Les points forts

- Vous choisissez les destinations que vous souhaitez proposer à vos bénéficiaires.
- Une remise, dont vous bénéficiez, est appliquée sur le tarif public de chaque semaine.
- 0,00 € de frais de dossier, aucun engagement financier, aucun minimum de réservation à réaliser : vous ne payez que ce que vous confirmez !
- Nous vous accompagnons dans votre communication, avec des photos HD, des affiches ou des vidéos.

Comment réserver

- Vous choisissez vos destinations et nous vous envoyons un contrat de collaboration qui vous garantira la disponibilité et les tarifs des logements jusqu'à une date déterminée.

Clés d'un partenariat allotement réussi

Nous vous conseillons, pour optimiser votre remplissage, de suivre les deux conseils suivants :

1. Plus la subvention ou aide aux vacances est importante, plus vos bénéficiaires seront intéressés.
2. Une communication de bonne qualité avec différents supports et une diffusion très large auprès de tous vos bénéficiaires.

INFORMATIONS
& RÉSERVATIONS

isula-vacances.fr

